

Aux Président-es de Master de Spécialisation
Aux MACCS
Aux Maîtres de Stage
Aux directions des hôpitaux du RSL

Bruxelles le 17 mars 2020

Chères consœurs, Chers confrères,

La crise actuelle nous incite à prendre des mesures exceptionnelles, détaillées ci-dessous, concernant la rotation des MACCS qui était prévue le 06 avril 2020. Nous sommes bien conscients des difficultés que ces mesures vont entraîner pour certain-es mais elles sont soutenues par une large majorité des Président-es de Master de spécialisation et d'hôpitaux du réseau, de même que par le bureau du GALUC.

1. En concertation avec les autres Universités, la date de changement d'affectation de lieu de stage fixée au lundi 6 avril est postposée à une date ultérieure, qu'il faudra confirmer en fonction de l'évolution de la pandémie. L'objectif est de réduire les mouvements des assistants entre institutions hospitalières et d'éviter que la crise que nous connaissons se double d'une période de transition toujours difficile. Tou-s-tes les MACCS resteront donc jusqu'à nouvel ordre dans leur service d'affectation actuel, sauf circonstances particulières exceptionnelles qui seraient définies par les Président-es de Master de spécialisation, en accord avec les Maîtres de stage et les MACCS concerné-es. En cas de situation personnelle réellement problématique, et pour laquelle aucune solution ne se dégage, les MACCS sont invité-es à adresser un message à Mr Philippe Rouard (philippe.rouard@uclouvain.be).
2. Au sein d'une même institution hospitalière, et en fonction de l'évolution locale, il n'est pas exclu que des MACCS soient affecté-es à d'autres activités, éventuellement dans d'autres services, après avoir reçu la formation et les instructions nécessaires. Les congés et horaires de travail pourraient être revus vu le caractère exceptionnel de la situation.
3. Les MACCS respectent les mesures de protection, se tiennent régulièrement informé-es de la situation et des modifications de fonctionnement du service auquel ils ou elles sont affecté-es.
4. L'impact de la crise sur le fonctionnement des services aura pour conséquence que, dans certaines disciplines, les objectifs d'apprentissage ne pourront peut-être pas être tous atteints. La crise actuelle est cependant une opportunité d'acquérir de nouveaux apprentissages (pandémie, plan d'urgences, impact sur le système de soins, etc.) qui seront pris en compte comme objectifs de formation.

5. La Faculté de Médecine et de Médecine Dentaire et ses représentant-es entreprendront en temps voulu toutes les démarches utiles auprès des commissions d'agrément afin d'éviter d'éventuelles conséquences négatives de la crise sur les plans de stage et leur reconnaissance.

6. Les cours prévus dans le cadre des stages de formation ne peuvent pas avoir lieu en présentiel. Les MACCS seront informé-es dans les meilleurs délais des initiatives prises au sein de chaque Master pour les remplacer.

Les soignant-es que nous sommes seront particulièrement mis-es à contribution dans les semaines qui viennent. Ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à sortir de cette épreuve. Nous vous sommes extrêmement reconnaissants de votre engagement et des efforts que vous déploierez pour mettre en œuvre ces mesures.

Professeur F. HOUSSIAU, Vice-Recteur

Professeure F. SMETS, Doyenne

Professeur Cedric HERMANS, Vice-Doyen aux Masters de Spécialisation et Président du RSL

